

Dans le cadre du
Contrat local d'éducation artistique (C.L.E.A.)

de la communauté urbaine de Dunkerque Grand Littoral
en partenariat avec
la direction régionale des affaires culturelles Hauts-de-France,
le rectorat de l'académie de Lille,
la direction des services départementaux de l'éducation nationale du Nord,
en lien avec
le conseil départemental du Nord
le conseil régional Hauts-de-France

il est lancé,

en vue d'une résidence-mission à des fins d'éducation artistique et culturelle,

1 appel à candidatures en direction
des artistes des arts visuels

Cadre de la résidence-mission

Animés par la volonté de réduire les inégalités en matière d'accès à l'art et à la culture en se donnant un objectif ambitieux de généralisation d'une éducation artistique et culturelle en faveur des enfants, des adolescents et des jeunes adultes de son territoire et en contribuant ainsi à la constitution de leur parcours d'éducation artistique et culturelle, la communauté urbaine de Dunkerque Grand Littoral en partenariat étroit avec la direction régionale des affaires culturelles Hauts-de-France (DRAC), le rectorat de l'académie de Lille – délégation académique aux arts et à la culture (DAAC) et la direction départementale des services de l'éducation nationale (DSDEN – Nord) et en lien avec le conseil départemental du Nord et le conseil régional Hauts-de-France proposent une résidence-mission destinée aux artistes des arts visuels.

Ces partenaires sont en mesure de lancer cette offre sachant qu'ils peuvent l'appuyer sur la force et l'énergie collectives des très nombreux acteurs locaux de l'éducation artistique et culturelle, qu'ils soient professionnels de la culture, enseignants, animateurs, éducateurs, médiateurs, travailleurs sociaux, professionnels de la santé, etc.

Une résidence-mission, par ailleurs, ne se confond nullement avec une résidence de création puisqu'il n'y a en ce cadre, ni enjeu de production ni commande d'œuvre.

Pour l'artiste-résident, il s'agit, plus particulièrement de s'engager dans une démarche expérimentale d'action culturelle, au sens large, donnant à voir et à comprendre la recherche artistique qui l'anime ainsi que les processus de création qu'il met en œuvre.

Cette résidence mission prend place dans le cadre du contrat local d'éducation artistique (C.L.E.A) qui rassemble, de manière pluriannuelle, les différents pouvoirs publics précités.

À propos du présent appel à candidatures

Il est donc recherché en vue de cette résidence-mission qui va se déployer sur le territoire de la communauté urbaine de Dunkerque Grand Littoral, **un artiste dont la recherche et la démarche sont délibérément inscrites dans le champ des arts visuels.**

L'artiste, étant français ou étranger, a déjà à son actif une production conséquente et doit être en mesure de s'impliquer pleinement dans ce type particulier d'action que représente la résidence-mission.

Il est également en mesure de fédérer autour de sa présence et de son œuvre une large communauté scolaire, éducative, associative et culturelle.

Il maîtrise l'usage oral de la langue française.

L'artiste est appelé à résider effectivement sur le territoire et à se rendre disponible, de manière exclusive, pour la mission. L'artiste doit être autonome dans ses déplacements et disposer d'un véhicule personnel et donc d'un permis de conduire en cours de validité.

Il est porté à la connaissance de l'artiste-candidat que, dans le cadre du C.L.E.A., 3 autres appels à candidatures sont lancés, pour d'autres résidences-mission qui sont appelées à se déployer en simultané de celle ici proposée. Des interactions entre ces résidences, toutes soumises au même cahier des charges, et leurs titulaires sont tout à fait possibles voire encouragées.

Calendrier des résidences

La période de résidence, à proprement parler, est prévue **du 15 janvier 2018 au 13 juin 2018**. Il s'agit d'une **résidence de quatre mois pleins, consécutifs ou non, dont les dix-sept semaines et demie de présence effective (soit un total de 90 jours) sont à répartir sur la période de résidence. Quatre semaines de congés sont ainsi définies en accord avec l'artiste en amont du démarrage de la résidence-mission.**

La résidence s'organise de la manière suivante :

1- Découverte/immersion en amont des résidences-mission

- **Une phase de découverte à la mi-octobre** est proposée en amont du démarrage des grandes phases de la résidence afin que les artistes retenus puissent se familiariser avec le territoire d'action, affiner leur compréhension du cahier des charges de la résidence-mission et rencontrer les opérateurs culturels afin d'envisager le plus en amont possible les temps de diffusion. La prise en charge couvre le voyage aller/retour du lieu de domicile au territoire (sur la base du tarif SNCF seconde classe pour la France métropolitaine) et les nuitées.
- **Un temps de rencontre préalable avec les équipes pédagogiques** est prévu **entre le 20 novembre 2017 et le 1^{er} décembre 2017**. Les artistes sont invités dans ce cadre à participer à une 27^{ème} heure artistique, animation pédagogique destinée aux enseignants (1^{er} et 2nd degré) mais également aux professionnels du champ culturel, social, médico-social ... La prise en charge recouvre la rétribution, le voyage aller/retour du lieu de domicile au territoire (sur la base du tarif SNCF seconde classe pour la France métropolitaine) et les nuitées.

2- Une première phase d'une durée de 3 semaines au cours desquelles les artistes rencontrent des équipes d'enseignants et/ou des équipes de professionnels de l'éducatif, du périscolaire et du hors temps scolaire : animateurs, éducateurs, médiateurs, professionnels de la culture, de l'action sociale, de la santé, de la justice ou d'autres collectivités, etc.

Ces rencontres peuvent revêtir des formes extrêmement variées, afin d'éviter tout caractère répétitif. Elles peuvent même être déjà prétexte à expérimentation/proposition artistique de la part des artistes résidents.

Les équipes rencontrées sont également invitées en ces moments de prise de contact à présenter aux artistes accueillis en résidence leur propre contexte d'exercice professionnel, leur quotidien. Elles évoquent aussi ce qui dans la démarche et l'œuvre des artistes leur paraît susceptible d'interpeller, de toucher, de faire se questionner les enfants, les adolescents et les jeunes adultes dont elles ont la responsabilité à un moment ou à un autre de leurs différents temps.

- 3- Une seconde phase, qui se déploie tout le reste du temps de résidence** et au cours de laquelle les artistes-résidents et les équipes d'enseignants et/ou professionnels de l'éducatif et du hors temps scolaire se retrouvent afin de mettre en œuvre une forme d'action, certes légère et, a priori, éphémère mais délibérément artistique à mener en direction des enfants et des jeunes dont ces professionnels ont la responsabilité.

Conditions financières

En ce qui concerne la rétribution de l'artiste-résident, il est précisé ici que le coût total employeur ne peut excéder en aucun cas 24 000 euros par artiste-résident. Celui-ci prend en compte toutes charges, taxes et cotisations, ainsi que les éventuels droits d'auteur pour les résidents concernés afin d'approcher le plus possible une rétribution nette de 12 000 euros, pour l'ensemble de la résidence, rémunération variable en fonction du statut de l'artiste et/ou du régime auquel il est affilié.

Ceci pour la mission dans son intégralité à savoir :

- La diffusion d'œuvres et, le cas échéant, d'éléments documentaires complémentaires ; (*)
- Les rencontres avec des équipes de professionnels de l'enseignement, de l'éducatif, du hors temps scolaire, etc. susceptibles de déboucher sur des propositions d'actions de médiation démultipliée, des créations conjointes de « gestes artistiques » (*)
- L'accompagnement artistique de ces propositions d'actions de médiation et de ces créations.

Ce sont les contributions respectives de la communauté urbaine de Dunkerque Grand Littoral et de la direction régionale des affaires culturelles Hauts-de-France qui permettent cette hauteur de rémunération.

**(*) Voir le document : « Qu'est-ce qu'une résidence-mission ? »
en suivant le lien http://www.cndp.fr/crdp-lille/PartAGER/IMG/pdf/Residence_mission_mise_a_jour_octobre_2016.pdf**

Un contrat de résidence spécifiant les engagements respectifs de la collectivité et de l'artiste-résident est signé avant le début de la résidence-mission.

Les conditions de diffusion des œuvres déjà existantes de l'artiste dans des lieux dédiés ou non, sont étudiées et également contractualisées avec la collectivité.

Il s'agit ici des actions de diffusion ne faisant pas l'objet, par ailleurs, d'engagements et d'accords directs avec des équipes et des équipements, notamment culturels, du territoire désireux de s'associer de manière significative à cet axe de la diffusion en accueillant certaines « grandes formes » ou des expositions de grande envergure.

La Communauté Urbaine de Dunkerque Grand Littoral contribue aux frais de déplacement sur le territoire d'action sur la base d'un forfait mensuel de 150 euros. La collectivité met à disposition de l'artiste un logement sur le territoire. Enfin, sont également pris en charge deux voyages aller-retour du lieu de domicile de l'artiste au territoire de résidence (sur la base du tarif SNCF seconde classe, pour la France métropolitaine). En revanche, les autres voyages éventuels du lieu de domicile au territoire de résidence ainsi que les repas sont à la charge de l'artiste.

Le territoire d'action et les partenaires locaux

La communauté urbaine de Dunkerque Grand Littoral, territoire d'action sur lequel se déploie la résidence-mission, compte une population d'environ 220 000 habitants dont environ 25 % en âge scolaire.

Il regroupe 17 communes et communes associées étendues sur 30 kilomètres, depuis le département du Pas-de-Calais jusqu'à la frontière belge :

Armbouts-Cappel, Bourbourg, Bray-Dunes, Cappelle-la-Grande, Coudekerque-Branche, Craywick, Grand Dunkerque (Dunkerque, Fort-Mardyck, Saint-Pol sur Mer), Ghyvelde-Les Moères, Grand-Fort-Philippe, Grande-Synthe, Gravelines, Leffrinckoucke, Loon-Plage, Saint-George-sur l'Aa, Tétéghem-Coudekerque-Village, Spycker et Zuydcoote.

Le territoire est traversé par 5 circonscriptions scolaires : Dunkerque Centre, Dunkerque Bergues, Dunkerque Wormhout, Dunkerque Gravelines, Dunkerque Saint Pol.

Cela représente pour l'enseignement public et privé :

- 157 écoles élémentaires
- 27 collèges
- 15 lycées généraux et/ou techniques et lycées professionnels
- une antenne de l'Université du littoral, l'IRTS (Institut Régional de Formation des travailleurs sociaux), l'ESPE (école supérieure du professorat et de l'éducation), l'Ecole Supérieure d'Art Dunkerque –Tourcoing (ESÄ).

Ces différents établissements d'enseignement constituent autant de lieux potentiels de diffusion, de rencontre, de médiation et de construction conjointe de gestes artistiques.

Par ailleurs, il existe sur le territoire intercommunal des associations et structures dirigées vers les enfants et les jeunes, en dehors du temps scolaire, avec lesquelles l'artiste en résidence-mission entrera en contact. Une attention particulière est également apportée aux jeunes et aux enfants en situation de handicap. L'artiste sera donc amené à intervenir dans les instituts médico-éducatifs, les instituts d'éducation motrice, etc.

Il s'agit là aussi d'autant de lieux potentiels de diffusion, de rencontre, de médiation et de construction conjointe de gestes artistiques.

Enfin, il est pris appui en ce projet fédérateur sur les structures culturelles professionnelles du territoire, particulièrement nombreuses et dynamiques sur le territoire, qui sont, de fait, les partenaires incontournables de la résidence-mission, particulièrement susceptibles de démultiplier les effets de la présence de l'artiste. (Voir liste en annexe jointe)

Afin de faire plus ample connaissance avec la communauté urbaine de Dunkerque Grand Littoral, le lien suivant vous dirige sur son site internet dédié :

<http://www.communaute-urbaine-dunkerque.fr/>

<http://www.dunkerque-culture.fr/fr/>

Accompagnement

C'est la communauté urbaine de Dunkerque Grand Littoral et plus précisément la direction de la culture qui a accepté d'être, en lien étroit avec les autres partenaires à l'initiative de la résidence-mission, l'opératrice de l'action. A ce titre, elle :

- accompagne l'artiste-résident afin de le guider dans sa découverte du territoire ;
- veille aux bonnes conditions de son séjour et de son travail ;

- organise techniquement la résidence avec le concours des communes ainsi qu'avec celui des structures culturelles et associatives, et avec les établissements scolaires souhaitant s'associer à l'action ;
- veille particulièrement à la diffusion maximale de l'œuvre de l'artiste, tout au long de la résidence (et si possible, en amont, de celle-ci voire à son issue) sur l'entièreté du territoire d'action ;
- facilite avec le concours actif des inspecteurs de l'éducation nationale, des conseillers pédagogiques, des principaux, des proviseurs et des professeurs référents, les rencontres avec les équipes pédagogiques et aide à la réalisation des gestes artistiques qui peuvent en naître ;
- facilite avec le concours actif des communes et des responsables du monde associatif les rencontres avec les équipes d'animateurs ou d'éducateurs et aide à la réalisation des gestes artistiques qui peuvent en naître ;
- organise la communication en faveur de cette résidence et le plus en amont possible, auprès des structures culturelles du territoire et de l'ensemble de ses habitants, elle suit également la relation aux médias ;
- assure la gestion administrative de la résidence (paiement de l'artiste, gestion du budget, etc.)

Les services locaux de l'éducation nationale, pour leur part :

- accompagnent l'artiste-résident et les équipes enseignantes (écoles, collèges, lycées et lycées professionnels) dans l'élaboration et la réalisation des gestes artistiques avec notamment le concours des professeurs-missionnés ou conseillers pédagogiques référents désignés par l'éducation nationale (D.A.A.C. et DSDEN)
- organisent des temps de formation permettant aux enseignants, en particulier ceux du premier degré, de faire connaissance, de manière préalable à sa venue, avec l'artiste retenu. C'est le programme d'animations pédagogiques intitulé la *27ème heure artistique* qui est ici en jeu.

Au moment de l'envoi et de la mise en ligne de ce présent appel à candidatures, toute une information s'élabore à destination des établissements scolaires du territoire ; en vue de la meilleure préparation possible à l'accueil de l'artiste-résident, en vue aussi de l'appropriation de sa présence par le plus grand nombre. Cette information spécifique est placée sous l'autorité des responsables académiques, départementaux et locaux de l'Éducation nationale.

Une information similaire est lancée par la communauté urbaine de Dunkerque Grand Littoral en direction des différents acteurs de l'action éducative (temps péri et hors scolaire) pouvant être concernés par la résidence-mission.

Enfin, une information générale à destination de la population dans son ensemble, est également assurée par la communauté urbaine de Dunkerque Grand Littoral.

Faire acte de candidature

Chaque artiste intéressé par cette offre est invité, avant toute chose,

- à prendre le plus attentivement possible connaissance du document intitulé « **Qu'est-ce qu'une résidence-mission ?** ».

http://www.cndp.fr/crdp-lille/PartAGER/IMG/pdf/Residence_mission_mise_a_jour_octobre_2016.pdf

Ce texte fait office de cahier des charges. Il se veut, à ce titre, le plus renseignant possible.

- à bien appréhender les données territoriales présentées dans le paragraphe « **le territoire d'action et les partenaires locaux** », ceci afin de pouvoir faire acte de candidature en parfaite connaissance de cause.

Pour candidater, il suffit d'adresser, par envoi électronique uniquement, un **dossier au format PDF** comprenant :

1. une lettre de motivation faisant état d'une bonne compréhension et d'une acceptation du cahier des charges et donc de l'esprit, des attendus et des conditions de la résidence-mission. Cette lettre peut également évoquer les éventuelles pistes que propose d'emprunter le candidat en vue de la réalisation de gestes artistiques (**)
2. un dossier artistique présentant notamment un ensemble de productions représentatives de la démarche artistique de l'artiste-candidat ;
3. un curriculum vitae ;
4. une liste des œuvres / productions artistiques disponibles à des fins de diffusion pendant, et éventuellement avant ou après le temps de résidence. (À préciser le cas échéant). Cette liste peut être utilement accompagnée d'une autre présentant les différents éléments documentaires susceptibles d'enrichir l'axe de diffusion de la résidence.

() Il n'y a aucun projet à produire, puisque ce présent appel à candidatures fait déjà état d'un projet très précis aux phases définies et décrites.**

L'envoi se fait **de préférence par courriel**, en un seul fichier au format PDF, à l'adresse suivante :

[clea@cud.fr](mailto:clea@ cud.fr)

(sujet: CLEA 2018 – CUD- arts visuels suivi du nom de l'artiste).

Ceci pour le LUNDI 5 MAI 2017, dernier délai.

Dans le cas où l'artiste-candidat souhaite enrichir cet envoi d'un DVD ou d'un CD pour présenter des œuvres ou des documents audiovisuels complémentaires, il le précise dans son envoi électronique et adresse ses pièces, par voie postale à l'adresse suivante :

Communauté urbaine de Dunkerque
Direction de la Culture
À l'attention de Charlotte Kherzane
Pertuis de la Marine
BP 5530
59386 Dunkerque Cedex 1

Les différentes candidatures reçues seront examinées par un comité de sélection réunissant des représentants des différents partenaires locaux du CLEA. Il est possible que ceux-ci émettent le souhait d'entretiens complémentaires, en direct ou à distance, avec les candidats pré-sélectionnés. Si tel est le cas, ces entretiens se dérouleront début mai.

[Le nom de l'artiste retenu sera annoncé fin mai au plus tard.](#)

Contact :

Charlotte Kherzane, direction de la Culture
Coordinatrice CLEA
Téléphone : 03 28 24 54 26
Courriel : clea@cud.fr

En savoir plus sur le dispositif CLEA :

<http://www.cndp.fr/crdp-lille/PartAGER/spip.php?article45>

Annexe : liste (non exhaustive) des structures du territoire relevant des arts visuels

- FONDS REGIONAL D'ART CONTEMPORAIN NORD PAS-DE CALAIS

503 avenue des Bancs de Flandres – 59 140 DUNKERQUE, www.fracnpdc.fr

Créé en 1982 dans le cadre d'une convention entre l'Etat et le Conseil Régional et implanté à Dunkerque depuis 1996, le FRAC Nord-Pas de Calais répond à 3 missions : le soutien à la création contemporaine, la constitution et la gestion d'un fonds d'œuvres représentatives de la création plastique contemporaine et la sensibilisation des publics à cette forme d'art par la diffusion des œuvres et l'action culturelle. Il possède, avec 1500 pièces, l'une des plus riches collections d'art contemporain et de design en France, d'envergure internationale.

Depuis l'été 2013, le FRAC a déménagé sur le site de l'AP2, dans le bâtiment conçu par les architectes Lacaton et Vassal pour accueillir, sur 9 000 m², des espaces de réserve, d'exposition, de médiation, d'information et de convivialité. Cette installation permet au FRAC d'acquérir une meilleure visibilité et de développer ses missions, que ce soit en termes de gestion de la collection, de diffusion des œuvres ou de sensibilisation des publics. Ni musée, ni centre d'art, le FRAC présente sa collection dans le cadre d'expositions qui se renouvellent régulièrement. Il met particulièrement l'accent sur la médiation et la dimension participative des publics, afin de permettre un accès le plus large possible à l'art contemporain.

DIRECTION DES MUSEES DE DUNKERQUE :

- LIEU D'ART ET D'ACTION CONTEMPORAINE (LAAC)

Pont Lucien Lefol, Jardin de sculptures, 59140 DUNKERQUE

Au cœur d'un jardin de sculptures, d'eau, de pierre et de vent, à proximité immédiate de la plage, le LAAC défie le ciel avec son architecture étonnante en céramique blanche. Ponctué ici et là de couleurs pop, du rouge, du orange, du vert, de grandes verrières qui offrent un large point de vue sur son jardin, ce musée, né au début des années 1980, conserve une collection qui replonge ses visiteurs dans l'esprit des années 1950 à 1980 avec comme star incontestable l'ensemble Circus de Karel Appel, haut en couleurs et plein de fantaisie. Des expositions temporaires rythment l'année et permettent de présenter successivement les œuvres de cette collection. Au deuxième étage, le cabinet d'arts graphiques permet de découvrir plus de 150 dessins et estampes en manipulant tiroirs et meubles à coulisses.

- MUSEE DES BEAUX-ARTS

Musée des Beaux-Arts, Place du Général de Gaulle, 59140 DUNKERQUE

Suite au projet de développement d'une nouvelle bibliothèque dans ses locaux, le bâtiment du musée des Beaux-Arts est désormais fermé au public, préparant le déménagement des collections et de l'ensemble des locaux administratifs. Il reste toutefois en activité dans le cadre du programme hors-les-murs « destination musée » permettant de mettre en valeur ses collections sur le territoire de la CUD et en région.

Le musée des Beaux-Arts de Dunkerque possède des collections variées qui s'articulent autour de plusieurs grands axes : l'art européen du XVI^{ème} au XIX^{ème} siècle (école du Nord et école française) et les arts décoratifs, Dunkerque au fil du temps, la vie sociale et culturelle de la ville, l'archéologie classique (Egypte, Italie et Grèce), l'ethnologie extra-européenne. Il possède, d'autre part, un fonds d'histoire naturelle non négligeable, comprenant près de 10 000 spécimens.

Un projet de « pôle muséal » permettant le rapprochement du musée Portuaire et du musée des Beaux-Arts est actuellement à l'étude. Le musée des Beaux-Arts occuperait le bâtiment Oceanlink, voisin de l'entrepôt des Tabacs occupé par le Musée Portuaire.

- **DEPARTEMENT ART ET MEDIATION**

Afin de valoriser ses musées et leurs collections, la direction des musées a placé la médiation au cœur de ses préoccupations, mission prioritaire du département « art et médiation » créé en 2007, et propose un ensemble cohérent de dispositifs tout particulièrement axé vers les familles et les jeunes publics.

Par ailleurs, elle privilégie des relations de partenariat autour de nombreux projets avec les acteurs culturels du territoire (tissu associatif, structures culturelles du Dunkerquois, artistes, chercheurs, etc.). Le département « art et médiation » développe le projet OPENER, programme de recherches et d'actions artistiques dans l'espace public dont l'objectif est de créer les conditions de rencontres, de travail et d'échanges entre artistes et habitants autour d'une question fondamentale « qu'est-ce qu'habiter la ville ? ». Pensé et mis en œuvre avec les acteurs du territoire, ce projet privilégie le processus de co-fabrication de l'espace public par le biais de propositions artistiques qui interrogent les usages de la ville.

- **LA PLATE-FORME**

67/69 Rue Henri Terquem 59140 DUNKERQUE – www.laplateforme1.com

La Plate-Forme est un espace de production, de recherche et d'échanges dans le domaine des arts plastiques contemporains. Fondée en 1998 à l'initiative de plasticiens dunkerquois, l'association avait pour objectif principal de créer les conditions permettant à de jeunes artistes locaux de s'installer et travailler à Dunkerque. En 2001, grâce aux partenariats engagés avec les acteurs locaux et régionaux, la Plate-Forme a pu ouvrir un lieu qui, depuis lors, offre 7 ateliers de production à des artistes plasticiens et permet d'organiser des événements et résidences artistiques. Géré par des artistes, ce lieu propose une programmation culturelle comprenant l'accueil en résidence de plasticiens extérieurs et la mise en place d'événements dans le cadre de partenariats locaux (FRAC, Ecole d'art,...) ou à l'initiative d'artistes associés.

- **GALERIE ROBESPIERRE**

Place de l'Europe 59760 GRANDE-SYNTHE – www.ville-grande-synthe.fr/galerie/

La Galerie Robespierre est un lieu d'exposition et de création de 120m². Elle accueille en moyenne 5 à 6 expositions par an couvrant toutes les disciplines de la création contemporaine (peinture, sculpture, photographie, vidéo, installation, nouvelles technologies, etc.) ainsi que des artistes en résidence invités à développer un travail de création artistique en lien avec le territoire et la population locale. Animée par la volonté de faciliter l'accès à l'art pour tous, elle organise, en partenariat avec l'école d'arts plastiques Constant Permeke, des activités et événements autour des pratiques artistiques et des expositions (visites, rencontres, ateliers, stages, conférences).

- **FRUCTÔSE**

Port 2456, Quai Freycinet 4, Môle 1, 59140 DUNKERQUE, France – www.fructosefructose.fr

L'objet principal de l'association Fructôse est de faciliter, accompagner et promouvoir l'émergence de la jeune création contemporaine et pluridisciplinaire, issue principalement du territoire de l'agglomération mais également, de par le travail en réseau, celui de la région Nord Pas-de-Calais et de l'Euro-région. Elle ambitionne de mettre en place un croisement innovant et attractif entre la création artistique et le développement territorial qu'il soit économique, social ou urbain. Elle contribue à renforcer la lisibilité et l'attractivité de la création artistique sur le territoire dunkerquois.

- **CHATEAU COQUELLE / Centre culturel**

Château Coquelle, Rue de Belfort, 59240 DUNKERQUE – www.lechateaucoquelle.fr

Le Centre Culturel « le Château Coquelle » s'attache à développer les pratiques artistiques en amateur et à mettre en œuvre un projet de développement autour du spectacle vivant et de la photographie. Que ce soit dans la pratique amateur ou en professionnalisation (ateliers, formations, rencontres, etc.) ou dans la diffusion et l'accès à la connaissance (expositions, spectacles, résidences d'artistes, centre de ressources,

conférences, etc.), les actions menées proposent le plus possible de croiser les publics quelles que soient leurs spécificités (enfants et personnes âgées, amateurs et professionnels, publics handicapés et non handicapés, etc.).

- **ECOLE SUPERIEURE D'ART DUNKERQUE-TOURCOING**

ESA / Site de Dunkerque, 5 bis Rue de l'esplanade, 59140 DUNKERQUE – www.esa-n.info

Résultat de la fusion en janvier 2011 de l'école régionale des beaux-arts de Dunkerque et de l'école régionale supérieure d'expression plastique de Tourcoing, l'école supérieure d'art accueille sur ses deux sites 250 étudiants. Avec son option « art », elle forme particulièrement aux parcours d'artistes, d'auteurs et de créateurs contemporains.

Elle propose des ateliers encadrés par des techniciens spécialisés dans des champs disciplinaires très variés (dessin, peinture, son, vidéo, photo, informatique et multimédia, etc.), un centre de documentation proposant un fonds de référence dans le domaine de l'art, de son histoire et ses théories, ainsi que des cycles de conférences, rencontres avec des artistes, expositions, etc.

- **MUSEE DU DESSIN ET DE L'ESTAMPE ORIGINALE**

7 Rue André Vanderghote, 59820 GRAVELINES

Ce musée d'art moderne, à la thématique unique en France, fait suite à une histoire locale. Un groupe d'artistes locaux se constitue dans les années soixante et lance une dynamique de rencontres, de production et d'expositions. Des donations vont constituer le socle du musée, qui se voit affecté l'Arsenal en 1980 après restauration. Ouvert au public depuis 1981, le musée est resté fidèle à sa mission d'origine. Il est centré sur l'estampe, sans oublier sa localisation dans un site historique ainsi que deux pièces significatives : le plan-relief de la ville et la peinture de la prise de Gravelines par les Français en 1644.

Le musée possède aujourd'hui un corpus de 13000 estampes et réalise de nombreuses expositions faisant appel à des artistes contemporains. Il propose également des actions culturelles s'adressant à tous les publics (visites guidées, ateliers, stages, atelier-rencontre...) ainsi qu'un atelier de gravure.

- **MUSEE PORTUAIRE**

9 Quai de la citadelle, 59 140 DUNKERQUE – www.musee-portuaire.com

Créé en 1982 sous l'impulsion de l'Association pour la Création d'une Maison de la vie et des traditions Portuaires (ACMAPOR) regroupant professionnels du port et partenaires institutionnels, le musée portuaire propose :

Un musée à quai installé dans un ancien entrepôt des tabacs du 19ème siècle, dont le parcours permanent a pour vocation de faire découvrir l'histoire et les activités du port de Dunkerque dans sa dimension historique et contemporaine.

Un musée à flot composé de plusieurs bateaux, amarrés face au musée dans le bassin du commerce : le trois-mâts Duchesse Anne, le bateau-feu Sandettie, la péniche Guilde et le remorqueur Entreprenant.

Parallèlement, le musée développe une politique d'actions culturelles destinée à faire découvrir au public et à la population l'histoire et l'évolution actuelle du territoire, le rôle essentiel d'un port et les valeurs de ceux qui y vivent. Cela se traduit par un programme d'expositions et d'événements culturels réguliers, de visites guidées, publications, spectacles et conférences, ainsi qu'un programme d'animations spécifiques à destination des scolaires de l'agglomération.

- **CENTRE INTERPRETATION ART ET CULTURE / CHŒUR DE LUMIERE**

1 rue Pasteur, 59 630 BOURBOURG, www.ciacboursbourg.fr

Inauguré en 2008, le Chœur de Lumière est une œuvre sculpturale de l'artiste britannique Anthony Caro, qui occupe la totalité du chœur gothique de l'église Saint Jean-Baptiste de Bourbourg tout récemment rénové.

Ce chef d'œuvre d'art contemporain composé d'un ensemble de 15 sculptures monumentales représente l'une des plus importantes commandes publiques réalisée en site classé depuis 20 ans en France.

L'ouverture du Centre d'Interprétation Art et Culture (CIAC) dans la Halle aux poissons, pensé comme un lieu de découvertes et d'échanges ouvert au grand public, propose de nombreuses actions et activités autour d'une programmation culturelle variée et originale mêlant les différentes disciplines et médiums artistiques (arts plastiques, musique, danse, photographie, dessin, peinture, vidéo...). Des expositions temporaires, des rencontres, des lectures, des conférences, des résidences d'artistes mais également des ateliers de pratiques artistiques y sont proposés tout au long de l'année. Parallèlement, ce lieu permet au public de se familiariser avec l'œuvre « Chœur de lumière » mais également avec l'histoire et le parcours de l'artiste Anthony Caro.

- **LA LICORNE**

www.theatre-lalicorne.org

Créée en 1986 par Claire Dancoisne, cette compagnie professionnelle développe un travail artistique et internationalement reconnu autour du théâtre d'objets et de la marionnette contemporaine. Depuis plus de vingt ans, La Licorne entreprend dans la région Nord Pas-de-Calais et sur le plan national et maintenant international un important travail de création, de diffusion de spectacles et d'actions de formation principalement dans le domaine du jeu masqué et du théâtre d'objets aux lisières des arts plastiques et marionnettistes.

En janvier 2013, la Licorne s'est implantée dans le quartier de la Basse-Ville à Dunkerque pour y développer son projet de Centre européen de création pour la marionnette contemporaine et le théâtre d'objets. Conçu comme un lieu de fabrique et de partage pour la compagnie et les équipes artistiques qui y sont accueillies, il sera également ouvert sur le quartier et au public qui pourra ainsi accéder au processus de fabrication et de création.

-